



Euroregió Pirineus Mediterrània
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
Erorregión Pirineos Mediterráneo

Contribution de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée aux conclusions du 5^{ème} rapport de cohésion économique, sociale et territoriale : l'avenir de la politique de cohésion

A. Introduction

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, née en 2004, est une coopération politique entre les Régions françaises de Languedoc-Roussillon et de Midi Pyrénées et les Communautés autonomes espagnoles de Catalogne et des Îles Baléares.

L'Eurorégion, qui s'inscrit dans une volonté de coopération active, a permis de déboucher sur des réalisations concrètes telles que :

- Financement depuis 2006 d'un appel à projets culturels
- Rédaction d'un guide sur la qualité alimentaire dans l'Eurorégion
- Mise en place d'un réseau des chambres de commerce

Cette réelle stratégie de développement territorial s'appuie désormais sur une structure juridique commune. Opérationnel depuis avril 2010, le groupement européen de coopération territorial (GECT) Pyrénées-Méditerranée dispose de son siège à Toulouse, d'un secrétariat général à Barcelone ainsi que d'une représentation à Bruxelles. Troisième groupement européen à avoir été mis en place en Europe, il est le premier à être composé uniquement de Régions.

Le GECT Pyrénées-Méditerranée est la traduction opérationnelle de la volonté politique de coopérer des Régions membres de l'Eurorégion. Il permet ainsi à l'Eurorégion de poursuivre ses objectifs dans de nombreux domaines parmi lesquels:

- **L'enseignement supérieur et la recherche**

Le GECT Pyrénées-Méditerranée est le moteur de la stratégie eurorégionale de mise en place d'un Eurocampus, premier campus européen par le nombre d'étudiants.



Euroregió Pirineus Mediterrània
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
Erorregión Pirineos Mediterráneo

L'Eurocampus Pyrénées-Méditerranée regroupe les établissements d'enseignement supérieur en vue d'améliorer leur compétitivité et de favoriser la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

- **La culture**

Depuis 2010, le GECT Pyrénées-Méditerranée assure la gestion de l'appel à projets commun financés par les 4 régions dans le domaine de la culture. Ce dispositif sera renouvelé en 2011.

- **Le développement économique**

Depuis décembre 2010, le GECT Pyrénées-Méditerranée est le premier GECT composé exclusivement par des gouvernements régionaux à être bénéficiaire d'un cofinancement européen. Ainsi, dans le cadre du programme transnational SUDOE, le GECT est le porteur d'un projet visant à fédérer les initiatives des 4 Régions en matière d'accompagnement à la création d'entreprises par les pépinières d'entreprises.

Forte de cette expérience de coopération transnationale intégrée, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée salue la publication du 5^{ème} rapport sur la cohésion et réaffirme la nécessité d'une politique de cohésion forte pour toutes les régions.



Euroregió Pirineus Mediterrània
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
Eurorregión Pirineos Mediterráneo

B. Notre contribution

1. Une politique de cohésion forte pour toutes les régions européennes, dotée d'un budget ambitieux

Dans ce contexte économique difficile, la politique de cohésion économique, sociale et territoriale traduit l'esprit de solidarité, base de la construction européenne, qui doit être renforcé plus que jamais en ces temps de crise. La coopération entre les Régions d'Europe en est un bel exemple.

Aussi, nous sommes convaincus que la politique de cohésion doit être pérennisée et dotée d'un budget qui lui permette d'avoir cet effet multiplicateur qu'elle entend jouer sur nos territoires, auprès de nos concitoyens et de nos entreprises. La politique de cohésion doit être dotée d'un budget ambitieux afin de répondre de façon significative aux objectifs de la stratégie UE2020.

2. Renforcer la gouvernance

a) Les stratégies macro-régionales

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée suivra avec attention la réflexion européenne sur les Macro-régions. Elle s'interroge encore sur la plus-value de cette initiative, qui émane du Conseil et qui relève, pour le moment, uniquement des Etats (les stratégies pour la Baltique et le Danube en sont un bon exemple).

b) Emergence de coopération transfrontalières entre régions

Nous tenons à appeler votre attention sur la pertinence de l'échelon eurorégional. De nombreuses régions en Europe décident de coopérer et de structurer leur coopération



Euroregió Pirineus Mediterrània
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
Erorregión Pirineos Mediterráneo

autour de l'instrument européen GECT. C'est particulièrement vrai dans le cas de régions transfrontalières.

En effet, en devenant de véritables territoires de projets, ces espaces de coopération ont un rôle important à jouer dans la consolidation des liens au niveau local, entre partenaires de différents Etats membres, réunis autour de problématiques communes. Ils se positionnent comme des relais indispensables de la politique régionale.

Convaincues du rôle que doivent jouer les regroupements de Régions, les Eurorégions se structurent autour de l'instrument juridique désormais à leur disposition : le Groupement Européen de Coopération Territoriale qui constitue un réel outil de mise en œuvre des stratégies politiques européennes et eurorégionales.

Les Eurorégions (ou structures équivalentes) apparaissent donc comme un niveau de gouvernance privilégié et leurs GECT comme un outil au service de la politique régionale et en particulier pour l'objectif de coopération territoriale. L'Eurorégion représente la notion de territoire de projets structuré et plus encore lorsqu' existe un Groupement de coopération territoriale.

Dès lors les GECT sont légitimes pour être des structures de gouvernance et de gestion des Fonds européens de la Politique de Cohésion :

➤ **Via une partie des programmes opérationnels de l'objectif « Compétitivité »**

Les régions de l'objectif « Compétitivité » réfléchissent à une plus grande mutualisation de leurs actions, et la mise en place de l'instrument européen GECT en est un bon exemple. Ces Régions font l'effort de penser et d'agir « européen ». La mobilisation par ces régions d'une partie de leurs crédits FEDER des programmes opérationnels permettrait à ces régions d'aller plus loin dans leur coopérations territoriales et donc vers plus de cohésion territoriale.



Euroregió Pirineus Mediterrània
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
Euroregión Pirineos Mediterráneo

Dans le cadre de l'objectif « compétitivité », l'article 37-6-b du règlement FEDER permet la mobilisation d'une partie des PO régionaux sur la coopération territoriale européenne. Nous pensons que la Commission pourrait, au nom d'une « conditionnalité positive », encourager le recours à ce mécanisme, en particulier pour des régions ayant structuré leur coopération en GECT. La Commission pourrait aussi décider d'encadrer cette possibilité de coopération en rédigeant des lignes directrices basées sur les priorités de la stratégie UE2020.

➤ **Dans le cadre de l'objectif « coopération territoriale européenne » (cf.point 5.b.)**

c) Les GECT, outils légitimes de gouvernance

Instrument de coopération, le GECT est un véritable outil de gouvernance multi-niveaux, qui dépasse le classique binôme UE - Etat et fait travailler ensemble des niveaux institutionnels différents pour mieux répondre aux défis globaux d'aujourd'hui.

Formalisant l'engagement des membres dans des projets structurants de coopération, le GECT crée de la gouvernance multi-niveaux et ajoute pérennité, transparence et lisibilité aux actions communes de coopération.

d) Des pactes territoriaux

Il nous paraît fondamental de conforter les Eurorégions (ou structures équivalentes) comme un niveau de gouvernance privilégié et leurs GECT comme un outil au service de la politique régionale. La consolidation des liens entre les niveaux institutionnels de NUTS 2 ne peut que contribuer favorablement à la construction d'une Europe solidaire en phase avec les réalités du terrain et avec la Stratégie UE2020.



Euroregió Pirineus Mediterrània
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
Eurorregión Pirineos Mediterráneo

Les regroupements transfrontaliers de Régions, tels que les Eurorégions, entendent d'une part, apporter des solutions concrètes à des problèmes liés à leur positionnement géographique et d'autre part, bénéficier de l'effet d'entraînement que peut susciter un potentiel de développement généré par une proximité et une mutualisation d'idées, de moyens, d'acteurs...

Sur la base d'une telle stratégie, qui identifie des objectifs à atteindre en terme de coopération, une forme de contractualisation entre la Commission européenne et une Eurorégion structurée en GECT permettrait de donner de la proximité à l'action communautaire et un cadre d'intervention pour les crédits européens et nationaux.

Ce contrat, ou « pacte », portant sur un territoire de projets eurorégional, pourrait ainsi devenir le cadre « d'expérimentation territoriale de coopération » pour la gestion de crédits européens spécifiquement dédiés à la réalisation de projets conjoints. L'effet de levier des fonds européens sur la coopération sera d'autant plus fort que leur intervention sera le résultat d'un premier niveau de coopération intégrée et qu'elle se fera au sein d'un cadre stratégique. Ce cadre stratégique pourrait s'articuler autour de priorités de la stratégie UE 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

3. L'élargissement des critères d'admissibilité fondés sur le PIB par habitant.

Dans la programmation actuelle, le PIB par habitant a été utilisé comme indicateur unique et exclusif pour l'éligibilité des régions en vertu de la Politique régionale. Toutefois, ce seul indicateur ne peut rendre compte de la complexité de la notion de cohésion, beaucoup plus large, ce qui rend nécessaire de nouveaux indicateurs, des données statistiques territorialisées, qui donnerait une image réelle de la statistique du niveau de développement les régions.

En ce sens, les repères de la Stratégie 2020 devraient être insérés comme référence, conformément au cadre politique général de l'Union.



Euroregió Pirineus Mediterrània
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
Erorregión Pirineos Mediterráneo

4. La nécessité de simplifier le règlement GECT

Si en effet le GECT détient cette capacité de principe à tirer le meilleur parti des ressources du territoire par l'interaction des niveaux institutionnels des différents membres, toutefois son règlement contient de nombreuses références au droit national qui retardent ou empêchent sa mise en œuvre homogène dans l'ensemble des territoires européens.

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée plaide pour une simplification du règlement dédié aux GECT afin de favoriser son développement. Ces simplifications doivent nécessairement concerner en priorité :

- le droit régissant le personnel et le régime fiscal des GECT,
- Une réduction de la durée des procédures actuelles.

De plus nous demandons à ce que le règlement concernant le GECT favorise une application directe, moins soumise aux aléas d'interprétations nationales qui vont parfois à l'encontre des objectifs recherchés.

5. L'architecture de la politique de cohésion

a) L'objectif de coopération territoriale

L'Eurorégion Pyrénées Méditerranée salue la référence à la coopération territoriale qui conserverait sa structuration actuelle en trois volets. Elle s'interroge cependant sur les modalités précises de cette structuration et sur la ventilation budgétaire qui sera faite entre les trois volets.



Euroregió Pirineus Mediterrània
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
Erorregión Pirineos Mediterráneo

b) Le volet de la coopération transfrontalière

Pour ce qui est de la coopération transfrontalière, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée souhaite :

- **Le passage du NUTS 3 au NUTS 2**

Il serait opportun que les zones NUTS 2 soient prises en compte dans les programmes de coopération transfrontalière au lieu des zones NUTS 3 comme c'est le cas aujourd'hui. De nombreux espaces de coopération se mettent en place et se structurent autour de l'instrument juridique GECT. Cependant ces espaces frontaliers constitués de zones NUTS 2 (plus réduits que des espaces interrégionaux tels que SUDOE ou Nord-Ouest Européen) dépassent les limites classiques imposées sur les programmes actuels et qui se basent sur le NUTS 3.

Le passage aux NUTS 2 permettrait l'intégration des espaces qui font partie d'un projet tourné vers la coopération comme peut l'être une Eurorégion. Ainsi ces « territoires transfrontaliers de projets » pourraient participer pleinement aux programmes de coopération transfrontalière.

- **L'application dans le cas des régions insulaires de la condition de "territoire transfrontalier" au bassin maritime**

Dans le cas des zones insulaires, la règle établie des frontières maritimes séparées par une distance de plus de 150km, limite les possibilités de participation des régions insulaires dans des organisations régionales telles que des Eurorégions dont elles feraient parties.

De plus il convient de rappeler que :



Euroregió Pirineus Mediterrània
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
Euroregión Pirineos Mediterráneo

- L'article 174 du traité de Lisbonne prévoit que, parmi les régions concernées par la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, une attention particulière est accordée aux *"régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne"* »
- Le Parlement européen dans une résolution du 22 septembre 2010, demandait que *« soit abandonné le critère de la distance (150 km) utilisé pour la classification des îles comme régions frontalières éligibles à un financement au titre des programmes de coopération transfrontalière dans le cadre de l'objectif de coopération territoriale de la politique de cohésion, ou de la politique européenne de voisinage; estime que, si une limite quelconque doit être fixée, il serait plus judicieux, dans le cas des régions insulaires, d'appliquer la condition "territoire transfrontalier" au bassin maritime »*

Considérant les motifs exposés ci-dessus, nous demandons l'élimination de cette règle des 150km pour les régions insulaires. Par conséquent, pour la période suivante de programmation, la rédaction du règlement relatif aux fonds européens devrait exclure l'application de la limite géographique à la coopération transfrontalière et appliquer la condition de "territoire transfrontalier" au bassin maritime dans le cas des régions insulaires.

Disponible aussi en :

Catalan: http://www.euroregio.eu/eu/Images/cohesion_cat2_tcm329-140789.pdf

Spanish: http://www.euroregio.eu/eu/Images/cohesion_es_tcm329-140788.pdf

Anglais: http://www.euroregio.eu/eu/Images/cohesion_en_tcm330-140948.pdf